



Rapport du maire (Rapport déposé lors de la séance du conseil du 2 juin 2020)

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente le rapport du maire portant sur les faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport de l'auditeur indépendant.

Le rapport financier 2019

Le rapport financier de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent terminé le 31 décembre 2019 a été déposé à la séance de conseil tenue le 7 avril 2020. Les états financiers ont été vérifiés par la firme Groupe RDL Thetford/Plessis inc.

Opinion de l'auditeur indépendant

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, (L'«entité»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Informations importantes à la fin de l'année financière 2019 :

Excédent de fonctionnement de l'exercice :	51 072 \$
Surplus accumulés :	445 980 \$
Fond de roulement :	110 513 \$
Solde dette à long terme :	694 056 \$
Acquisitions :	156 213 \$
Valeur imposable pour 2019 :	98 089 300 \$
Taux global de taxation :	1,2107 \$



Projets en immobilisations 2019

Acquisition d'un panneau radar
Acquisition d'une camionnette
Achat de clôture au garage
Achat de tables, abris et enseignes publicitaires pour le marché public
Installation de lumières DEL pour le nouveau développement et de la piste cyclable
Réfection de la piste cyclable
Réfection du Puits 1 (2018-2019)
Installation d'un système de déphosphatation des eaux usées (2018-2019)

Traitement des élus

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération des membres du conseil :

Le traitement annuel du maire est de 7 776 \$ soit 5 184 \$ à titre de rémunération de base et 2 592 \$ à titre d'allocation de dépenses. Le traitement annuel d'un conseiller est de 2 592 \$, soit 1 728 \$ à titre de rémunération de base et 864 \$ à titre d'allocations de dépenses.

Pour l'année 2021, il y aura ajustement des salaires pour les élus en se basant sur la moyenne provinciale des salaires versés pour aux élus.

Je vous remercie de l'appui manifesté envers votre conseil municipal

Christian Baril
maire